

Loi Vieillesse

Les fédérations rappellent leurs attentes et leur vision d'un projet qui manque de moyens

09/09/14 - 17h35 - HOSPIMEDIA | **La loi Vieillesse entame le 9 septembre son processus parlementaire, par une discussion en première lecture à l'Assemblée nationale. À la veille des débats, les fédérations médico-sociales se sont exprimées pour faire valoir une fois encore leurs attentes et préconisations.**

Le projet de loi Vieillesse a fait son entrée à l'Assemblée nationale. Peu avant le début des discussions, plusieurs fédérations du secteur médico-social ont fait entendre leur voix, pour rappeler une fois encore leurs attentes face à une réforme plusieurs fois repoussée. Si la loi en elle-même est saluée, le manque de moyens associés est encore montré du doigt.

De son côté, le Collectif de l'aide à domicile* estime que l'arrivée du projet de loi au Parlement est *"une source d'espoir pour les bénéficiaires et les professionnels mais la réforme ne pourra être porteuse de solutions pérennes qu'à condition de prendre des mesures plus ambitieuses dès maintenant"*. Des avancées donc, mais le collectif déplore tout de même que ses attentes - portées depuis sa création en 2009 - soient insuffisamment prises en compte. Le rôle des services d'aide à domicile est ainsi affirmé mais *"cette reconnaissance ne s'accompagne pas des réponses aux difficultés d'un secteur à bout de souffle en raison d'un manque chronique de financement qui provoque des déficits structurels"*, indique-t-il dans un communiqué. Le Collectif de l'aide à domicile apporte alors plusieurs préconisations concrètes, telles que le fléchage définitif de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) vers le financement de la perte d'autonomie, la revalorisation des plans d'aide pour les usagers et des salaires pour les professionnels. Il appelle d'ailleurs à ce que ces mesures soient mises en place dès maintenant, sans attendre la promulgation du texte. Par ailleurs, le collectif prône un renforcement du rôle de régulation de la CNSA, une clarification du double régime - autorisation et agrément - ou encore le développement de formations pour aidants et bénévoles.

Quel avenir pour les MDPH ?

À quelques jours du débat parlementaire, le Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés a alerté les élus sur certains points de la loi, qui leur semblent critiques. Un [courrier](#) du 1^{er} septembre, adressé à Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, rappelle les attentes des associations du secteur du handicap. Et la principale, le rapprochement des politiques de l'âge et du handicap. *"Nous demandons d'entrer et de nourrir une dynamique de convergence, avec des moyens"*, lance Christel Prado, présidente de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis (Unapei). Mais selon elle, la loi n'en prend pas le chemin. *"Pour nous, il est impératif avant tout de mettre en œuvre la loi du 11 février 2005, dont la suppression de la barrière d'âge. Avec ce projet de loi on s'en écarte totalement"*, estime-t-elle.

Le comité s'inquiète aussi de l'avenir des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Les associations attendent en premier lieu une amélioration du fonctionnement de ces instances, avant un élargissement des publics accompagnés sans moyens supplémentaires. Le comité rappelle également

son attachement au statut juridique des MDPH, celui de groupement d'intérêt public (lire ci-contre). L'inquiétude concernant les maisons départementales de l'autonomie (MDA) est que celles-ci soient créées sans encadrement.

Autre sujet de préoccupation pour le comité, la création des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), qui répond à la dynamique de convergence que prônent les associations. *"Les préconisations sont tellement floues que la mise en œuvre des CDCA sera à la main de chaque département",* regrette Christel Prado. *Il est très pénible d'être citoyen dans une mosaïque de droits."*

Pallier les retards du système français

L'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) - dans un communiqué du 8 septembre - a pour sa part avancé que *"le principal élément positif du projet de loi est simplement d'exister ; l'AD-PA espère qu'il mettra en évidence les retards français et permettra d'améliorer la place des aînés dans la société à travers les échanges publics qu'il suscitera"*.

Utilisation de termes positifs respectant les personnes âgées, arrêt du "détournement" de la Casa, font partie des revendications de l'association. Elle soutient, comme le Collectif de l'aide à domicile dont elle fait partie, la mise en place d'un financement pérenne de l'aide à domicile par la création d'un fonds d'investissement et de garantie. Par ailleurs, elle attend une réforme des logements-foyers pour sortir ces établissements de *"modèles corsetés et dépassés"*, afin d'aller *"vers une logique de domicile en sortant des normes bureaucratiques toujours sous-financées qui frustreront personnes âgées, familles et professionnels"*.

La Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef) met aussi en avant un manque de financement, la seule Casa ne pouvant répondre aux besoins du secteur de l'aide à domicile. De même, la fédération estime que la revalorisation de l'Apa ne va pas assez loin, tout comme l'aide dédiée au répit des aidants. Elle espère aussi que les discussions au Parlement permettront deux réformes qu'elle appelle de ses vœux : l'instauration d'un droit unique à compensation de la perte d'autonomie pour les plus de 60 ans et un financement suffisant pour les Ehpad afin de réduire le reste à charge.

Cécile Rabeux

*Adessadomicile, ADMR, AD-PA, APF, Croix-Rouge Française, Fnaafp-CSF, Fnadepa, **Fnaqpa**, GIHP, Mutualité Française, Una, Uccas, Uniopss

Tous droits réservés 2001/2014 — HOSPIMEDIA